

Les membres du conseil municipal sont convoqués à la séance du 22 mars 2018 à 20h00.

Verberie, le 16 mars 2018

Le Maire,  
Michel Arnould

### **Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 22 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit le vingt-deux mars à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel Arnould.

**Présents** : Ainesi Jean, Arnould Michel, Arnould Odile, Baroin Dolorès, Bommelaer Laurent, Brouillard René, Carpentier Annie, Cournil Jean-Jacques, Dumont Laurence, Fagot Edwige, Flourey Patrick, Lamy Christophe, Merlin Marie France, Pagnier Francis, Rabbé Philippe, Raguideau Cécile, Rahoui Ferroudja, Steffen Patrick.

**Absents** : Biez Michel, Couillet Dominique, Galczynski Nicolas, Grobon Lysiane, Sauvage Patrick.

**Absents et excusés** : Cayrol Evelyne, Claux Marie, Fourdrin Stéphanie, Lemerrier Jean-Claude.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à** : Evelyne Cayrol à Annie Carpentier, Marie Claux à Cécile Raguideau, Stéphanie Fourdrin à Patrick Steffen, Jean-Claude Lemerrier à Christophe Lamy.

**Secrétaire de séance** : Laurent Bommelaer.

**Nombre de conseillers présents : 18**

**Nombre de votants : 22**

**Date de convocation : 16 mars 2018**

**Date d'affichage : 16 mars 2018**

#### **Election du secrétaire de séance**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de nommer Monsieur Laurent Bommelaer aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

Monsieur le Président de séance donne ensuite lecture de l'ordre du jour et demande à l'assemblée le rajout d'une question concernant le vote d'une motion envoyée par Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise. Il s'agit de demander au gouvernement l'instauration d'un moratoire sur la fermeture de classes.

L'assemblée accepte ce rajout à l'ordre de jour.

Monsieur le Président de séance soumet ensuite à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 20 février 2018 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **09-2018 - Vente maison rue de la république**

Monsieur le Président de séance rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal du 12 juillet 2016 relative à la vente du logement situé 26 Rue de la république.

Il informe qu'actuellement des réflexions sont menées pour un transfert éventuel du poste de police municipale dans ces lieux.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, vu l'avis favorable de la commission des finances du 19 mars 2018, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retirer ce bien de la vente.

*Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée que les demandes de subvention d'investissements pour l'année 2018 dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) doivent être adressées à la Sous-Préfecture.*

### **10-2018 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 - Travaux de bâtiment à l'école primaire du centre**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le président de séance, vu l'avis favorable de la commission des finances du 19 mars 2018, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver le projet de travaux de bâtiment à l'école primaire du centre (rénovation totale - mise aux normes des toilettes - mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite) présenté estimé à 91.458 € HT,
- de solliciter la subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- de financer le montant de la dépense sur un crédit suffisant inscrit à l'article 2313 du budget de l'exercice 2018,
- de s'engager à inscrire chaque année au budget les sommes nécessaires à l'entretien de cet investissement afin d'en assurer la pérennité,

### **11-2018 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 – Travaux de réfection partielle de la toiture du centre social**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le président de séance, vu l'avis favorable de la commission des finances du 19 mars 2018, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver le projet de travaux de réfection partielle de la toiture du centre social présenté estimé à 53.853 € HT,
- de solliciter la subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- de financer le montant de la dépense sur un crédit suffisant inscrit à l'article 2313 du budget de l'exercice 2018,
- de s'engager à inscrire chaque année au budget les sommes nécessaires à l'entretien de cet investissement afin d'en assurer la pérennité,

### **12-2018 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 – Travaux sur le réseau d'eaux pluviales – rue de la Mabonnerie**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le président de séance, vu l'avis favorable de la commission des finances du 19 mars 2018, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver le projet de travaux de remplacement d'une canalisation sur le réseau d'eaux pluviales – rue de la Mabonnerie - présenté estimé à 78.350 € HT,
- de solliciter la subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- de financer le montant de la dépense sur un crédit suffisant inscrit à l'article 2315 du budget de l'exercice 2018,
- de s'engager à inscrire chaque année au budget les sommes nécessaires à l'entretien de cet investissement afin d'en assurer la pérennité,

### **13-2018 - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018 – Travaux de création d'un arrêt de bus – avenue René Firmin**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le président de séance, vu l'avis favorable de la commission des finances du 19 mars 2018, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver le projet de travaux de création d'un arrêt de bus – avenue René Firmin – ligne « Arc Express » - présenté estimé à 56.047,50 € HT,
- de solliciter la subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- de financer le montant de la dépense sur un crédit suffisant inscrit à l'article 2315 du budget de l'exercice 2018,

- de s'engager à inscrire chaque année au budget les sommes nécessaires à l'entretien de cet investissement afin d'en assurer la pérennité,

#### **14-2018 - Révision du classement sonore des infrastructures ferroviaires**

Monsieur le Président de séance informe l'assemblée de la lettre reçue de la Direction Départementale des Territoires (DDT) en date du 5 février 2018 relative au projet de révision du classement sonore des infrastructures ferroviaires.

La commune de Verberie est concernée par ce classement pour la ligne n°226000 (ligne à grande vitesse (LGV) Paris-Lille).

Concernant Verberie il s'agit uniquement d'un changement de la largeur maximale du secteur affecté par le bruit autour de la ligne TGV qui passerait de 300 à 250 mètres.

Un avis motivé du conseil municipal doit être adressé à la DDT dans le délai de 3 mois.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'émettre un avis défavorable au projet d'arrêté portant sur le classement des infrastructures de transports terrestres du réseau ferré et l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,
- demande à ce que la largeur maximale du secteur affecté par le bruit autour de la ligne TGV ne soit pas réduite à 250 mètres en raison de la proximité des équipements publics suivants : collège d'Aramont, salle des sports « Les Alouettes », Espace Dagobert, mais soit maintenue à 300 mètres.

#### **15-2018 - Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2018**

Monsieur le Président invite l'assemblée à ouvrir le document « débat d'orientation budgétaire » qui a été adressé à chaque conseiller municipal avec la convocation pour la présente réunion du conseil.

Ce document qui a été examiné par la commission des finances le 19 mars 2018 est projeté sur l'écran afin que le public qui assiste à la réunion puisse suivre l'exposé.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, ouï l'exposé de Monsieur Patrick Steffen, adjoint chargé des finances, vu le débat qui s'est tenu, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du débat d'orientation budgétaire de l'année 2018.

#### **16 - 018 - Motion pour l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classes**

Monsieur le Président de séance informe l'assemblée du courrier reçu de Madame Nadège Lefebvre, Présidente du Conseil Départemental de l'Oise en date du 21 mars 2018 relatif aux fermetures de classes à la rentrée 2018 dans l'Oise.

Le comité technique spécial départemental de l'Éducation Nationale a annoncé en février 2018 que 46 classes d'écoles élémentaires de l'Oise pourraient être fermées à la rentrée prochaine, tandis que seulement 23 nouvelles classes seraient ouvertes. L'Oise subirait ainsi une perte nette de 23 classes.

A ces fermetures sérieusement envisagées s'ajouteraient celles moins certaines, soumises à comptage. Elles sont au nombre de 28 ; comme dans le cas précédent, les 16 ouvertures soumises à comptage ne compenseraient pas ces fermetures.

Si le sujet des fermetures de classes concerne majoritairement les communes rurales, les villes de l'Oise sont loin d'être épargnées. Ainsi la commune de Verberie perdrait une classe de maternelle à la rentrée 2018.

Ce projet va à l'encontre des déclarations du Président de la République qui, en juillet 2017, annonçait à la conférence des territoires un moratoire sur les fermetures de classes.

Les inégalités en matière d'éducation sont manifestes, l'Oise fait malheureusement partie des dix départements qui concentrent le plus de difficultés pour l'apprentissage de la lecture.

Selon l'INSEE, plus de 13 % des jeunes Oisiens rencontrent des difficultés.

C'est pourquoi ces mesures, si elles étaient confirmées, porteraient un coup dur à notre département.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, vu le courrier de Madame Nadège Lefebvre, Présidente du Conseil Départemental de l'Oise en date du 21 mars 2018, après en avoir délibéré, à main levée, 21 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, sollicite l'intervention du Conseil Départemental de l'Oise et de sa Présidente afin que soit demandé au gouvernement l'instauration immédiate et effective d'un moratoire sur les fermetures de classes.

Il s'agirait d'une première mesure indispensable pour signifier que l'éducation de nos enfants, où qu'ils vivent, est une véritable priorité pour notre pays.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Au cours de la présente séance ont été prises les délibérations n°09-2018 et n°16-2018.

J. AINESI	M. ARNOULD	O. ARNOULD	D. BAROIN	M. BIEZ  <i>absent</i>
L. BOMMELAER	R. BROUILLARD	A. CARPENTIER	E. CAYROL  <i>absente et excusée</i>	M. CLAUX  <i>absente excusée</i>
D. COULLET  <i>absente</i>	J-J COURNIL	L. DUMONT	E. FAGOT	S. FOURDRIN-DELBART  <i>absente excusée</i>
P. FLOURY	N. GALCZYNSKI  <i>absent</i>	L. GROBON  <i>absente</i>	C. LAMY	J.C. LEMERCIER  <i>absent et excusé</i>
M-F MERLIN	F. PAGNIER	Ph. RABBE	C. RAGUIDEAU-DAVIDOVICS	F. RAHOU
P. SAUVAGE  <i>absent</i>	P. STEFFEN			

Le Maire constate que le compte rendu de la séance du 22 mars 2018 a été affiché à la porte de la mairie le 28 mars 2018.